

# CONCOURS NATIONAL D'ACCES A L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION MOULAY AHMED MEDEGHRI

**SESSION 2026**

**Grade :** Administrateur principal

**Administration organisatrice :** Ecole Nationale d'Administration

**Mode de recrutement :** Concours national sur épreuves

**Nombre de postes pédagogiques ouverts :** 80

## **I. Conditions de participations au concours**

### **a) Pour les candidats externes :**

Le concours est ouvert aux candidats de nationalité algérienne remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé de 28 ans au plus à la date du déroulement du concours.
- Être titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur, ou du diplôme d'ingénieur d'État, ou du diplôme de master des écoles supérieures au cursus intégré (cinq années), ou d'un diplôme reconnu équivalent dans les domaines suivants :
  - Droit,
  - Sciences économiques,
  - Sciences de gestion,
  - Sciences commerciales,
  - Sciences financières et comptabilité.
  - Management,
  - Sciences politiques.
- Les candidats doivent être titulaires de diplômes classés dans les catégories « A » ou « B » uniquement, conformément à l'arrêté n° 714 du 03 novembre 2011 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, portant modalités de classement des étudiants, ou d'une moyenne générale du cursus de formation supérieure ou égale à 12/20 pour les candidats ayant obtenu leurs diplômes avant l'application de l'arrêté ministériel cité ci-dessus.
- Tous les candidats doivent obligatoirement être titulaires du baccalauréat et en situation régulière vis-à-vis du service national ().

### **b) Pour les candidats fonctionnaires :**

- Être fonctionnaire titulaire, justifiant d'au moins trois années d'ancienneté dans les corps communs de la fonction publique à la date du concours,
- Être âgé de 32 ans au plus à la date du concours,
- Être titulaires du diplôme de licence de l'enseignement supérieur, ou du diplôme d'ingénieur d'État, ou du diplôme de Master des écoles supérieures au cursus intégré (cinq années), ou d'un diplôme reconnu équivalent dans les domaines mentionnés, dans les mêmes conditions de classement « A » ou « B » et la moyenne citées ci-dessus .
- Tous les candidats doivent obligatoirement être titulaires du baccalauréat et en situation régulière vis-à-vis du service national.

**Il est à noter que le nombre de postes réservés aux fonctionnaires est dans la limite de 15% du total des postes ouverts.**

### **Important :**

- Les candidats (externes /fonctionnaires) bénéficieront d'aménagements relatifs à l'âge limite de participations au concours dans les cas suivants :
  - 1- Exercer une Kafala au titre d'une décision délivrée par une instance judiciaire (5personnes au maximum)
  - 2- L'âge limite de candidature pourra être reconsidéré selon la durée du service national effectué.
- Les agents recrutés dans le cadre des dispositifs de pré-emploi relevant du secteur privé et ceux du secteur économique (public et/ou privé) sont admis à participer aux concours uniquement en qualité de candidats externes remplissant les conditions citées ci-dessus.

## **II. Dossier de candidature :**

Le dossier de candidature comporte les fichiers numérisés des pièces suivantes :

- Un formulaire d'inscription au concours (à renseigner sur la plateforme d'inscription),
- La carte nationale d'identité en cours de validité,
- Le titre ou le diplôme universitaire exigé,
- L'annexe descriptive (toutes les pages) du diplôme universitaire indiquant la classification (A ou B uniquement) du candidat durant son cursus,

- Les relevés de notes des quatre années pour les candidats ayant obtenu leurs diplômes avant l'application de l'arrêté n° 714 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, cité ci-dessus,
- L'attestation de succès au baccalauréat,
- L'attestation (recto/verso) justifiant la situation réglementaire vis à vis du service national
- La décision de titularisation pour les candidats fonctionnaires et une autorisation de participation au concours, accordée par l'autorité ayant le pouvoir de nomination. Le modèle de l'autorisation de participation peut être téléchargé à partir du site Internet de l'ENA : [www.ena.dz](http://www.ena.dz)
- Une (01) photo d'identité,
- Le récépissé de paiement des droits d'inscription au concours (200 DA) à verser à l'ordre de Monsieur l'Agent comptable de l'ENA- Compte TPA n° : 198/136 clé 40 ou CCP n° : 18382 30 clé 63.

## **Inscriptions au concours :**

L'inscription au concours se fait **uniquement en ligne** via le lien suivant :

**<https://ena.interieur.gov.dz>**

## **Période des inscriptions**

La date de clôture des inscriptions au concours sur épreuves est fixée à quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de la première parution de l'avis du concours dans la presse écrite nationale.

## **III. Des épreuves :**

## A – Les épreuves écrites d'admission :

Épreuves	Durée	Coefficient
Épreuve comportant un sujet de culture générale	3 heures	3
- Institutions politiques et droit public - Questions économiques et financières - Gestion, sciences des organisations ou management	3 heures	4
Épreuve facultative en langue étrangère (français ou anglais)	2 heures	1

- Est déclaré admissible à l'épreuve orale finale tout candidat ayant obtenu une moyenne générale **égale ou supérieure à 10/20** aux épreuves écrites, sans avoir obtenu une note éliminatoire **inférieure à 5/20**.

## B – L'épreuve orale d'admission finale :

- L'épreuve consiste en un entretien de culture générale avec un jury, portant notamment sur des sujets politiques, économiques, sociaux et culturels.
- Durée maximale de l'entretien : 20 minutes.
- Coefficient : 3.

## IV – Étude des dossiers et recours :

- La liste des candidats retenus et non retenus pour passer les épreuves écrites est publiée sur le site de l'école ([www.ena.dz](http://www.ena.dz)).
- Les candidats non retenus peuvent introduire un recours via le lien suivant :  
<https://ena.interieur.gov.dz>

- La liste définitive des candidats autorisés à passer les épreuves écrites est publiée sur le site de l'école ([www.ena.dz](http://www.ena.dz)).

#### **V – Proclamation des résultats :**

La publication de la liste des candidats admis aux épreuves écrites sur le site de l'école ([www.ena.dz](http://www.ena.dz)) tient lieu de convocation.

Les résultats finaux du concours sont annoncés sur le site web ([www.ena.dz](http://www.ena.dz)), sur la plateforme d'inscription ou par tout autre moyen approprié.

Après l'annonce des résultats finaux, le candidat admis doit compléter son dossier avec les documents suivants :

- Deux certificats médicaux (médecine générale et maladies pulmonaires) attestant de sa bonne santé,
- Deux (02) photos d'identité.

Tout candidat admis qui ne rejoint pas l'école dans un délai d'un (01) mois à compter du début de la formation sera exclu et remplacé par un candidat figurant sur la liste complémentaire, selon l'ordre de mérite.

#### **Pour nous contacter :**

[concours.ena2026@ena.dz](mailto:concours.ena2026@ena.dz)

L'adresse électronique ci-dessus est l'unique adresse officielle retenue par l'École Nationale d'Administration, conformément à la loi n° 18-07 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel, modifiée et complétée.